MAIRIE DE ST-DERRIEN
BULLETIN MUNICIPAL
NOVEMBRE 2021

Numéros utiles

Médecin de garde **15 (SAMU)**
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** / portable : **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie et fourrière animale de BODILIS : **02 98 68 99 99**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :
9h00 à 12h00
02.98.68.52.44
Mail : **saint.derrien@wanadoo.fr**
Site Internet: ***www.saint-derrien.fr***

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 5 novembre 2021 inclus.

DÉCÈS :

ÉTAT CIVIL

- Yves KÉROUANTON le 7 octobre 2021
- Jeanne MOYSAN le 13 octobre 2021
- Jean Yves DALIDEC le 18 octobre 2020

Les particuliers et les exploitants agricoles qui souhaitent la visite du « **dératiseur** »
doivent impérativement s'inscrire en mairie
au 02.98.68.52.44 ou saint.derrien@wanadoo.fr.

L'intervention est prévue **le mercredi 10 novembre 2021, le matin.**

Groupama

Révision des extincteurs le vendredi **5 novembre 2021** de 9h à 12h dans le hangar ; près de la salle polyvalente

Les gestes qui sauvent : En partenariat avec les sapeurs-pompiers, Groupama met en place le programme « les gestes qui sauvent » à travers des sessions d'initiation aux gestes de premiers secours.
Formation d'une durée de 2 heures, ouverte à toute personne de plus de 10 ans, ne s'adresse pas uniquement aux sociétaires.
Inscription dans les agences Groupama.
Elle aura lieu du 18 au 28 novembre 2021.
C'est une campagne nationale dans laquelle Groupama s'engage à former un million de français.

Commémoration du 11 Novembre

Afin de commémorer la signature de l'armistice du 11 Novembre 1918 une gerbe sera déposée devant le Monument aux Morts le **jeudi 11 novembre 2021**.

Rendez-vous à **11h30 devant la Mairie** pour tous les habitants de Saint-Derrien. Un apéritif sera offert par la Commune dans la salle du Conseil Municipal.

Repas des anciens

69 personnes de plus de 70 ans ont participé au repas préparé par le traiteur Saint Guenal de Landivisiau et offert par la municipalité le samedi 9 octobre 2021.
Monsieur le Maire a rappelé les travaux en cours sur la commune. Les participants ont eu une pensée pour les personnes décédées et absentes.
Les deux doyens étaient présents : Mme Marie YVINEC, 99 ans et M. Ernest LE ROUX, 94 ans.
Chacun a apprécié de se retrouver puisqu'avec le contexte sanitaire le repas n'avait pas eu lieu en 2020.

photo Ouest France

Brèves Heol

Les certificats d'économie d'énergie et « primes coup de pouce »

Plusieurs entreprises en lien avec l'énergie - notamment les fournisseurs- sont sommées par le gouvernement de promouvoir les travaux d'économie d'énergie auprès des particuliers. C'est pour cela qu'elles proposent des certificats d'économie d'énergie -aussi appelés « CEE », « primes énergies », « éco-primes » … - pour les travaux d'isolation, remplacement de chauffage, etc.
Ces primes sont données aux propriétaires occupants, bailleurs, locataires… quel que soit leur revenu fiscal de référence. Mais elles peuvent être bonifiées sur conditions de ressources, on parle alors de primes « coup de pouce ».
Certains artisans effectuent la démarche pour le compte des particuliers, sinon il faudra réaliser une demande en ligne, avant signature du devis, sur les sites des obligés. Il existe des simulateurs de primes : www.nr-pro.fr ; www.primesenergies.fr …

Changement de fenêtres : puis-je bénéficier d'aides ?

Dans le cas d'un changement de fenêtres, il faut que plusieurs conditions soient réunies pour bénéficier de subventions élevées : tout d'abord, le changement devra faire partie d'un ensemble de travaux permettant un gain énergétique de 35 % ; ensuite, vous devrez avoir des ressources « modestes » (RFR inférieur à 27 896€ pour un couple ou inférieur à 39 192€ pour 4 personnes par exemple). Si ces conditions sont réunies, vous pourrez demander l'aide Habiter mieux de l'ANAH, qui peut aller jusqu'à 50 % du montant des travaux.
Si vos revenus sont plus élevés ou si vous n'envisagez pas plusieurs travaux, vous pourrez toujours demander « Maprimerenov », qui va de 39€ à 179€ en moyenne par équipement. La demande est à formuler sur www.maprimerenov.gouv.fr avant signature du devis.

Rénovation énergétique : quelles précautions avant de signer un devis ?

Toute entreprise est tenue de remettre à un client potentiel un devis dès lors que le coût estimé de la prestation s'élève à 150€ ou plus. Une fois signé par les deux parties, il prend valeur de contrat et constitue un engagement ferme de la part du professionnel comme du client. C'est pourquoi il mérite une attention toute particulière.
Le devis doit préciser l'ensemble des prestations que s'engage à fournir l'entreprise. D'autres éléments doivent également y figurer ; l'adresse et le SIREN de l'entreprise, la date de rédaction du devis, le décompte détaillé en quantité et qualité de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération, la somme globale à payer HT et TTC, la durée de validité de l'offre, etc.
Il est généralement conseillé de faire appel à 3 artisans pour pouvoir comparer correctement les prestations.
Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Conférences / ateliers :

- **Conférence « le choix du système de chauffage en rénovation » - jeudi 21 octobre - de 18h à 19h30 – Morlaix** *Renseignements et inscription : opah@agglo.morlaix.fr*
- **Atelier « Economisez l'énergie et l'eau chez vous » - samedi 20 novembre - De 14h30 à 16h30 – Plounevez-Lochrist** *Renseignements et inscription : nolwenn.ragel@heol-energies.org / 07 82 65 78 08.*
- **Conférence « la rénovation thermique » - jeudi 25 novembre - de 18h à 19h30 – Morlaix** *Renseignements et inscription : opah@agglo.morlaix.fr*
- **Atelier « Économisez l'énergie et l'eau chez vous » - samedi 27 novembre – De 14h30 à 16h30 – Saint-Pol de Léon** *Renseignements et inscription : nolwenn.ragel@heol-energies.org / 07 82 65 78 08.*

Retrouvez tous nos événements sur notre site internet www.heol-energies.org ainsi que sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter !

Déclaration ruches

Tout apiculteur, *même avec une seule ruche,* est en effet tenu de déclarer réglementairement **chaque année** les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2021**.

Cette déclaration doit se faire en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Stop au textile dans les poubelles !

Il y a TROP de textile dans les poubelles … Le textile aussi a le droit à une 2ème vie ! Pour cela, il faut le mettre au bon endroit … le bon endroit ce sont les colonnes blanches ABI29 que vous pouvez trouver en déchèterie ou près de quelques point tri verre sur notre territoire !

Quel textile ?	Comment ?
Les vêtements	En bon état
Les chaussures	En mauvais état
La maroquinerie	Propre
Le linge de maison	Sec
	En sac fermé

Où déposer vos textiles sur notre territoire ?

Bodilis (Rue des Capucines/salle Jeanne d'Arc et déchèterie),
Commana (Rue de Landivisiau/école),
Guiclan (Service Technique),
Guimiliau (Salle Polyvalente)
Lampaul-Guimiliau (Rue du Stade/salle polyvalente),
Landivisiau (Super U)
Plougar (Terrain de Foot/Le Moguer)
Plougourvest (déchèterie)
Plounéventer (Pont Bascule),
Plouvorn (Salle de hand),
Plouzévédé (Intermarché),
Saint-Sauveur (Services Techniques),
Saint-Servais (Parking de la mairie),
Saint-Vougay (à côté de la salle communale/derrière la mairie).
Sizun (rue de l'Elorn et déchèterie)

Pour aller plus loin …

En novembre, se déroule la Semaine Européenne de Réduction des déchets. Cette année, nous vous proposons de faire une grande collecte de textile !
Du 20 au 28 novembre, vous pourrez exceptionnellement déposer vos sacs fermés de textile à la Communauté de Communes ou dans votre Mairie.

Des ateliers sur le thème du réemploi du textile sont organisés :

Atelier fabrication de lingette lavable
Mercredi 24 novembre à 14h à La sphère à Landivisiau
Atelier réemploi, réparation du textile et utilisation de chute de tissus
Samedi 27 novembre 10h à La Sphère à Landivisiau
Ateliers gratuits – places limités – inscription obligatoire auprès de l'ambassadrice du tri : 02.98.68.42.41 ou l.marc@pays-de-landivisiau.com
Port du masque et pass sanitaire pour les ateliers.

Foyer ar Stivell

Le foyer ar stivell fait son **assemblée générale le 25 novembre** pour tous ses adhérents, suivie d'un repas. Rendez-vous à 10 heures au foyer.
Ordre du jour : fonctionnement, situation financière, questions diverses
Inscriptions : au foyer ou au 06 69 93 95 60 ou 07 81 29 68 73

1 jeune, 1 solution

La Mission Locale du Pays de Morlaix est missionnée par l'Etat pour contribuer à la mise en œuvre du plan jeunes « **# 1 Jeune, 1 Solution** », plan qui fait partie intégrante du plan de relance largement évoqué dans les médias.

Ce « plan jeunes » vise à mobiliser des moyens exceptionnels pour permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de trouver une solution d'insertion sociale et professionnelle, dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique.

De nombreuses possibilités d'accompagnement peuvent être proposées par la Mission Locale (Garantie Jeunes, Accompagnement vers l'emploi...) et son réseau de partenaires.

Les conditions d'accès à la Garantie Jeunes notamment ont été étendues, et le dispositif se déploie sur de nombreuses communes au plus près de chez vous.
Pour en savoir plus, la première étape est de contacter la Mission Locale au 02.98.15.15.50 pour prendre rendez-vous.

Pour rappel, cet accompagnement, ces conseils, ces orientations, sont **totalement gratuits**.

La Mission Locale est présente chaque jour de la semaine sur Morlaix, Landivisiau, St Pol de Léon, Cléder, puis sur des permanences régulières dans les communes de : Taulé, Carantec, Plouvorn, Sizun, St Thégonnec, Pleyber-Christ, Plourin-les-Morlaix, Plougonven, Guerlesquin, Plouigneau, Lanmeur, Morlaix. Pour plus de renseignements sur ces permanences, vous pouvez nous joindre au : **02.98.15.15.50**

As Domicile

As DOMICILE est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour objectif d'accompagner les personnes souhaitant rester à leur domicile, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins.

- aide et accompagnement pour les personnes de + de 60 ans,
- aide et accompagnement pour les personnes de - de 60 ans en situation de handicap,
- assistance particuliers employeurs,
- ménage, repassage, vitres,
- garde d'enfants,
- jardinage, bricolage,
- assistance informatique,
- portage de repas,
- garde de nuit (24 h/24 h),
- téléassistance,
- accueil de jour,
- soins infirmiers.

1 rue Maurice Le Scouëzec
29400 LANDIVISIAU
Tél. 02.98.68.10.36

Mail : contact@asdomicile.com
Site internet : www.asdomicile.com
Réseaux sociaux : @asdomicile (Facebook et LinkedIn)

Nouvelle activité à Saint-Derrien : boxe française

Le club de Savate boxe française Breizh proposera à **partir du jeudi 18 novembre des cours adultes** à partir 15 ans de **19h à 20h30 à la salle polyvalente.**
Les entraînements jeunes de 10 ans à 15 ans ont lieu à Plounéventer le lundi de 17h30 à 19h.
Les inscriptions se feront après les deux séances d'essai.
Pour plus de renseignements, contactez **Yann au 06.83.92.71.63**

Bibliothèque Lenn ha dilenn

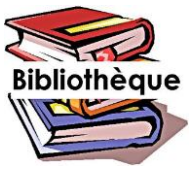

Nous avons pris de **nouveaux livres** à la BDP : pensez pas à regarder dans le rayon.

Toutes les bibliothèques de la **CCPL** ne sont pas encore concernées par la mise en réseau, renseignez-vous sur le site pour savoir où il est possible de réserver des livres.

Nous pouvons mettre à votre disposition une **tablette**, pour que vous puissiez faire des recherches sur internet ou autre, demandez à la personne qui est de permanence
Le **téléthon** se déroulera le **samedi 4 décembre 2021**, et comme les autres années, les bénévoles de la bibliothèque proposerons une **vente de livres**, dont le bénéfice ira à cette manifestation... n'hésitez pas à venir y faire un tour
Rappel des ouvertures permanences : mercredi de 17h à 18h30, samedi de 10h30 à 12h
Rappel aussi des nouveaux tarifs: 10 €/an, par personne à partir de 26 ans

Les mercredis de l'Equipôle

Dès le mercredi 17 novembre prochain, au rythme d**'un mercredi par mois**, l'Equipôle du Pays de Landivisiau proposera aux **enfants** des **ateliers en lien avec l'activité du site : les chevaux** !
Moyennant une inscription de **7 € par atelier**, vos enfants pourront choisir entre 3 ateliers d'une durée de 1h30 chacun, avec 2 créneaux horaires au choix : 10h et 14h.

Au programme, de quoi éveiller l'imagination et découvrir un peu plus le monde du cheval :
Atelier : Fabrication d'un cheval-bâton, avec « Le Chapelecteur »
Quel enfant n'a jamais mimé une cavalcade, rêvé d'avoir un cheval à la maison ? Et pourquoi ne pas réaliser leurs rêves ?
Durant 1h30, les enfants vont suivre les indications et leurs envies pour fabriquer un cheval-bâton à partir de matériaux de récupération !

Atelier : Travail du cuir (à partir de 6 ans), avec MaiwK Sellier
Au cours de cet atelier, les enfants découvriront ce qu'est le cuir, et comment le travailler.
Ils apprendront quelques techniques en confectionnant eux-mêmes de petits objets personnalisés à leur goût.

Atelier : Médiation équine, avec Ar Kezeg Bihan
Les enfants effectueront le pansage d'un poney afin de prendre contact avec lui, puis ils exécuteront différents parcours à pied.
En fin de séance, un temps sera laissé aux enfants pour câliner le poney.

Et pour vous réchauffer ou profiter d'un moment sucré ou salé, « **Le péché mignon - Coffee Truck** » sera présent à l'Equipôle **toute la journée** !

Pour l'année 2021, les dates des « Mercredis de l'Equipôle » sont les suivantes : le **17 Novembre et le 15 Décembre.**
Les dates 2022 seront annoncées prochainement.

Pour une réservation ou un renseignement, merci de nous contacter au 02 98 24 80 23 ou par email à l'adresse contact@equipole-paysdelandi.com

Régulation du choucas des tours

Grillagez vos cheminées pour participer à la régulation du Choucas des tours
Le choucas des tours, petit corvidé à l'instar de ses cousins le corbeau freux et la corneille noire, est une espèce protégée depuis 1987 en France et dont la population explose depuis une quinzaine d'années dans le Finistère.
Cette espèce, dont la population est désormais préoccupante, engendre depuis plusieurs années de multiples nuisances, notamment en agriculture où les dégâts causés sur les parcelles agricoles (cultures, légumes) atteignent des plusieurs centaines de milliers d'euros (près de 1 400 000€ en 2020 et déjà près de 500 000€ en 2021).
Des nuisances sont également observées chez les particuliers. En effet, l'espèce naturellement cavernicole, se plait à nidifier dans les conduits de cheminées. Cette nidification entraine des risques sanitaires importants : feu de cheminées ou encore intoxication au monoxyde de carbone (plusieurs cas relevés dans le département ces dernières années).
Les moyens de régulation sont limités, l'espèce étant protégée. Des arrêtés préfectoraux peuvent être pris pour autoriser un certain nombre de prélèvements d'oiseaux mais uniquement lorsque des dégâts agricoles sont avérés.
Un autre moyen de régulation identifié est la mise en place des grillages sur les conduits de cheminées. Cette action permet non seulement de limiter les risques lié à la présence des nids (feu de cheminée, intoxication) mais également de réduire les sites de reproduction et de ralentir ainsi sa prolifération qui reste inquiétante sur le territoire.
Nous remercions donc les personnes concernées de mettre en place des grilles à l'issue de la période de nidification (septembre) et ainsi concourir à la gestion de l'espèce. Nous vous rappelons que cette opération pouvant se révéler dangereuse, il est recommandé de faire appel aux services de spécialistes (couvreurs ou antennistes).

Téléthon 2021 à SAINT-DERRIEN

Le week-end du **3 et 4 Décembre** se déroulera le Téléthon. Le comité d'organisation du téléthon à Saint-Derrien y prendra part une nouvelle fois.
Toutes les associations, la municipalité et les bénévoles se mobiliseront à cette occasion.
Une bonne partie du programme est déjà connue avec le **Samedi** à partir de 13h30 une grande après-midi d'actions de solidarité à la salle polyvalente.
A **14 heures une grande marche** sera organisée avec des inscriptions sur place à partir de 13h30.Tarif 5 euros (crêpe et boisson offerte à l'arrivée).
A la salle, d'autres activités sont prévues : **vente de compositions d'art floral, vente de crêpes, de beurre, de livres et de cartes de vœux.**

Le soir un **repas** préparé entièrement par les bénévoles sera organisé. Celui-ci sera animé par le **groupe Véri'T** qui sera de retour après ces longs mois, dûs à la Covid.

Il est déjà possible et recommandé de s'inscrire pour celui-ci auprès de Mado au 02.98.68.55.31 ou d'Eric au 02.98.24.81.90.
Repas adulte : 10 euros Repas enfant : 6 euros (les boissons en plus).
Les organisateurs ont besoin de fleurs, de lots, de livres et bien-sûr de bénévoles. Si vous êtes en capacité d'apporter votre pierre à l'édifice vous serez les bienvenus !
Toutes ces activités sont ouvertes à toutes et à tous et les bénéfices sont tous reversés à l'AFM.

Tournoi de foot en salle Vendredi 3 Décembre au profit du téléthon
Un tournoi de foot en salle sera également organisé à partir de 19h00.Les équipes doivent être composées d'au moins 4 joueurs sur le terrain + 2 remplaçants.
Vous pouvez joindre Kévin Abgrall pour inscrire votre équipe ou lui demander des renseignements au 06 32 10 72 35.

Compte-rendu réunion conseil municipal 11/10/2021

Monsieur le Maire indique que depuis le 1er octobre dernier, conformément à l'article 8 de la loi du 31/05/2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les règles de droit commun sont à appliquer dans le respect des règles sanitaires : lieu de réunion, règles de quorum, règles sur les pouvoirs entre élus. La réunion a donc lieu dans la salle de conseil municipal de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2021.

Monsieur le Maire décide de débuter la séance dans l'ordre suivant :

1 – CCPL : rapport d'activité 2020
Monsieur le Maire donne la parole à M. Eric LOAEC qui présente : le territoire, les services supports, le développement économique, l'urbanisme-habitat-aménagement et mobilité, la culture-équipements de loisirs-tourisme, l'enfance-jeunesse et vie sociale, les déchets et environnement.

2 – CCPL : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel SOUCHU qui présente : le territoire, la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte sélective, les déchèteries, le bilan financier global du service, le financement du service, où se situe le territoire par rapport aux voisins en collecte des emballages et du papier, la communication sur les déchets, les faits marquants, les chiffres clés 2020.

3 – Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis : rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2020
Monsieur le Maire donne la parole à M. Philippe QUIVIGER qui présente la question.
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'adopter le rapport tel que présenté.

4 – SDEF : rapport d'activité 2020
Monsieur le Maire présente : la composition, les différents pôles, les compétences, les moyens.

5 – Local infirmiers : devis caméras et peinture
Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent des devis supplémentaires pour un montant de 4 587,54 € T.T.C. et décident d'annuler un devis de 1 623,06 € T.T.C.

6 – Budget commune : décision modificative n° 4
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les virements de crédits suivants, sur le budget commune de l'exercice 2021 – en section d'investissement :

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	79	Terrains nus – acquisitions foncières	1 160,90 €
23	2313	94	Constructions – réhabilitation local infirmiers	2 964,50 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	86	Installation matériels et outillages techniques – voirie	4 125,40 €

7 – Budget lotissement Hameau des Camélias : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les virements de crédits supplémentaires suivants, sur le budget lotissement Hameau des Camélias de l'exercice 2021 – en section de fonctionnement :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6015	Terrains à aménager	1 981,34 €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 981,34 €

8 – Local infirmiers : loyer

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de ne pas assujettir le loyer à la T.V.A. Le montant est donc fixé à 300 € qui sera demandé à compter du 1er janvier 2022 aux infirmières.

9 – Questions diverses

Plan d'eau : Les travaux de « nettoyage » sont en cours. Rendez-vous est fixé entre les élus le 23/10/2021 à 9h00 pour retirer la végétation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.
Les prochains conseils municipaux auront lieu le lundi 22 novembre 2021 et le lundi 13 décembre 2021 à 20h00 à la salle de conseil municipal de la mairie.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh

Le prochain bulletin paraîtra début décembre 2021. Merci de faire parvenir vos articles avant le 20/11/2021.

Entente Sportive La Flèche
KIG HA FARZ
Fait maison !
Sur place ou à emporter
Dimanche 7 Novembre 2021
12h00
Plounéventer
Salle Sklérijenn
- 12€ Sur place
-11€ à emporter
-7€ enfant
Pass sanitaire obligatoire

pôle emploi
Personnes en situation de handicap
et employeurs, rencontrez-vous !
Le 18 novembre 2021,
créez des duos ensemble.
UNE PLACE DEVANT L'ENTREPRISE C'EST BIEN.
UNE PLACE DEDANS C'EST MIEUX.
DuoDay 2021
Personnes en situation de handicap et employeurs, rencontrez-vous ! Le 18 novembre, créez des duos ensemble.
Inscription sur duoday.fr N°Vert 0 800 386 329
#DuoDay2021 #SEEPH2021
CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE
Emploi & handicap,
et si on commençait par un DUO ?
#DuoDay2021 #SEEPH2021

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, FAITES LE TOUR DE LA MAISON!
Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces
Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison
Fermez vos volets ou clayettes et remplacez ceux qui sont cassés
Verrouillez votre porte même en cas de courte absence
En cas d'absence, faites suivre ou faites relever votre courrier
Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur
N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue
Installez des dispositifs de sécurité passive
Gendarmerie nationale

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PARC ÉQUESTRE
L'Équipôle
Fabrication d'un cheval-bâton
Avec Le Chapelecteur
Confection d'un objet en cuir
Avec MaiwK Sellier
Médiation équine
Avec Ar Kezeg Bihan
POUR UNE PAUSE SUCRÉE OU SALÉE
COFFEE TRUCK SUR SITE
LES MERCREDIS de
L'Équipôle
2 SÉANCES DISPONIBLES : 10h et 14h

LES CAFÉS DE L'EMPLOI
Découvrez les secteurs qui embauchent, rencontrez les employeurs qui recrutent.
JEUDI 18 NOVEMBRE 2021
de 10h à 12h
Le Brazza à Landivisiau
24 rue Général de Gaulle - 29400 LANDIVISIAU
JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
de 10h à 12h
Amzer'Zo à Plougoulm
184, Le Bourg - 29250 PLOUGOULM
CAP EMPLOI

SEMAINE nationale
de L'EMPLOI
AGROALIMENTAIRE
Du 15 au 20 nov.
#tousmobilisés
#lagrorecrute
pôle emploi

Sécurité sociale — L'Assurance Retraite

RETRAITE COMPLEMENTAIRE agirc-arrco

Ensemble pour vous simplifier la vie

FLASH RETRAITE
Je me prépare !
DU 15 AU 24 NOVEMBRE 2021

Du 15 au 24 novembre, le site éphémère **Flash retraite** a pour objectif d'informer les actifs de 45 ans et plus sur la préparation à la retraite. Ils pourront découvrir des informations sur leurs droits, les démarches à suivre et les outils et services gratuits proposés. **Une conférence et un tchat** en partenariat avec le magazine Notre Temps auront également lieu durant l'événement. **Rendez-vous à partir du 15 novembre sur le site Flash retraite.**

Les rendez-vous de la retraite

Du 6 au 11 décembre, les **Rendez-vous de la retraite** offrent l'opportunité de faire le point sur sa situation personnelle avec un conseiller retraite, par téléphone ou dans l'un des 260 points d'accueil, en proposant **40 000 rendez-vous**. **Un tchat** sera aussi organisé avec Notre Temps pour répondre aux questions des internautes.
Ouverture de la prise de rendez-vous le 15 novembre sur le site des RDV de la retraite.

Votre emploi du temps est serré?
Vous manquez de temps pour effectuer vos démarches administratives ?

Votre espace France Services est désormais ouvert en

Journée continue le vendredi de 8h30 à 17h!

A bientôt !

L'équipe France Services

Tel : 02.98.68.67.60
Mail : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr
Adresse : 36 rue Clémenceau—Landivisiau

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES